

SEANCE DU 1 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le premier du mois d'avril sous la présidence de Mr Brière Mickaël, Adjoint au Maire, convocation le 25/03/2019.

Sont présents

Mme Leboucher
Mrs Bernard, Ben Sanou, Launay, Massot, Miannay

Absents excuses

Mr Lahondès Bernard
Mr Ramassamy
Mr Choynet procuration à Mr Brière
Mr Marek procuration à Mr Miannay

Secrétaire de séance

Mr Launay Christophe

Ordre du jour

- Budget commune 2019
- Machine à baguettes
- Décors lumineux
- Questions diverses
-

Le compte rendu du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le SIEMML a besoin d'une délibération pour valider la programmation des changements de lanternes et d'ampoules, qui avait été accepté par le conseil municipal en date du 03/09/2018, c'est pourquoi ce sujet est ajouté à l'ordre du jour.

Mr Brière demande d'ajouter à l'ordre du jour : stationnement rue de la Mairie

BUDGET COMMUNE 2019

La Sté Fresneau a fait un devis pour le lavoir pour un montant de 6 762.96 € TTC, cette dernière ne fera pas de devis pour la salle des loisirs.

Mr Choynet a des devis pour l'aménagement du Chemin de la Joussinière, entre 22 000 € et 33 000 €, sans le stationnement.

Mr Ben Sanou propose de faire un sens unique, pour préserver la voirie, Mr Brière lui indique que cela ne changera rien.

Mr Brière demande qu'un linéaire soit réalisé par l'agent communal ou sur plan, afin de pouvoir réfléchir à l'aménagement. Il préconise une réunion entre conseillers. Mr Ben Sanou indique qu'il ne faut pas oublier l'éclairage public pour cette voie.

Mr Brière précise que Mr le Maire devrait être présent au moment du vote du budget. Mr Miannay indique que Mr le Maire se promène et qu'il passe à la mairie dans la journée. Mr Ben Sanou précise que c'est normal, Mr le Maire va relever le courrier et prendre connaissance des divers dossiers en cours. Mr Brière dit qu'il y a deux solutions, reporter le vote du budget ou le voter. Mr Miannay précise que l'année dernière il n'y a pas eu de vote de budget. Mr Bernard demande à ce que cette décision soit prise rapidement. Mr Ben Sanou dit que pour gagner du temps, il peut être voté, puisqu'il sera refusé, comme les autres années par certains conseillers.

Les membres du conseil municipal décident par 7 voix contre et 2 abstentions de ne pas accepter le budget unique 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 220 691.54 € pour la section de fonctionnement et à 57 178.32 € pour la section d'investissement.

Mr Bernard précise que des achats en investissement, ont été validés en fin d'année 2018 et qu'avec le non vote du budget ils ne pourront être payés qu'en milieu d'année, et que ces fournisseurs vont devoir attendre, et qu'ils sont en droit de demander des intérêts moratoires pour le paiement tardif des factures, ce qui augmentera les dépenses pour la commune. Mr Brière lui dit que ce n'est pas grave. Mr Miannay indique qu'il peut dire pourquoi le budget n'est pas voté. Il demande à la secrétaire si ce budget sera présenté une troisième fois au vote, la secrétaire lui précise que oui, aux alentours du 15 avril 2019.

Mr Miannay précise qu'au début du mandat, il avait déjà demandé à ce que des travaux soient réalisés à la salle des loisirs.

Le ton monte entre Mr Bernard et Mr Miannay, Mr Brière demande d'arrêter ces échanges, afin d'avancer dans l'ordre du jour.

MACHINE A BAGUETTES

Mr Goulet Tony s'est rendu à la mairie afin de donner plus d'explications sur la machine à baguette.

- Alimentation électrique simple
- Périodicité du remplissage
- Périodicité de la récupération de la monnaie
- Paiements proposés (espèces, carte et sans contact)
- Assurance
- Période d'essai de 6 mois
- Contrat signé avec la mairie
- Alerte pour le remplissage

Mr Busson a précisé qu'il faudra compter entre 150 € et 200 € pour l'installation provisoire d'un branchement électrique.

Mr Miannay demande s'il ne pourrait pas se fournir auprès d'un boulanger local, la secrétaire lui précise qu'il a un fournisseur de pain (Becam).

Mme Leboucher dit qu'il faut faire l'essai et en reparler après.

Mr Brière indique qu'il n'y a pas eu de demande de faite auprès de boulangers locaux, qu'il préférerait un commerce de proximité. Mr Miannay pense la même chose. Mme Leboucher, et Mrs Massot, Ben Sanou souhaiteraient que la proposition de Mr Goulet soit acceptée. Mme Leboucher précise que ce sujet a assez duré et qu'il serait bien de faire l'essai rapidement. Mr Miannay précise que cette société vient de débiter et qu'il trouve qu'il y a un forcing pour cette société, alors que personne n'a fait de demande auprès des boulangers locaux. Mme Leboucher dit que cet essai peut l'aider à débiter. Mr Miannay trouve ce choix regrettable.

Mr Brière propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion, en attendant des demandes auprès de boulangers locaux pourront être faites.

Mr Ben Sanou demande la date de la prochaine réunion, la secrétaire lui indique aux alentours du 15 avril 2019.

Mr Bernard précise qu'il va demander au boulanger de Jarzé Villages.

Mr Miannay précise qu'il va demander au boulanger de Mazé Milon.

Mr Brière indique qu'il faut prévenir les boulangers de l'installation d'une machine à baguette sur la commune de Sermaise.

Mme Leboucher précise que toutes ces démarches auraient dû être réalisées avant aujourd'hui.

Mr Brière indique que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et qu'une décision sera prise.

DECORS LUMINEUX

Mr Ben Sanou dit que le sapin qui sera peut-être installé place du Mail devra être décoré. Mr Brière précise que sans vote du budget, il est difficile de faire des achats en investissement. Mme Leboucher indique qu'il serait souhaitable de faire quelques achats tous les ans. Mme Leboucher et Mr Ben Sanou proposent d'acheter deux décors cette année. Mr Brière précise qu'ils devront être mandatés en fonctionnement. Les conseillers acceptent l'achat de deux décors lumineux.

SIEML

A la suite du courrier du SIEML, en date du 28/08/2018, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter la proposition du SIEML :

- Inscription sur le programme 2019 de rénovation de l'éclairage public pour le remplacement des lanternes vétustes équipée de lampes BF,
- Financement intracting, 0% d'apport initial et remboursement sur 10 ans sur la base des économies générées,
- Toutes les lanternes de Sermaise sont concernées,
- Une prise guirlande sera posée sur un candélabre sur deux. Elles seront financées au travers d'un fonds de concours du SIEML à hauteur de 50%.

STATIONNEMENT RUE DE LA MAIRIE

Mr Brière indique que si la machine à baguette est installée, il faudra prévoir une place de parking, un stationnement minute, au niveau de l'ancienne cabine téléphonique avec un marquage au sol en peinture jaune et un panneau pour ce stationnement minute et à cheval sur le trottoir.

Mr Brière précise qu'il existe un problème pour la sortie du 9 et 11 rue de la Mairie, car cette sortie donne en face de l'endroit où Mr le Maire gare ses voitures. Il indique qu'il faut demander à Mr le Maire de garer ses voitures ailleurs. Mme Leboucher demande si Mr le Maire a une cour ou un garage. Mr Ben Sanou précise qu'il n'a pas d'autre solution. Mr Miannay précise que la sortie du 9/11 rue de la Mairie est dans un virage. Mr Brière invite les conseillers à réfléchir et à trouver une solution, il indique que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Mr Ben Sanou demande s'il est possible de déplacer l'entrée, Mr Launay lui précise que non car plus loin il y a un dénivelé important.

QUESTIONS DIVERSES

Toiture salle des Loisirs et lavoir, la mairie est en attente de devis.

Le devis de la Sté Fresneau pour l'entretien de la toiture de l'église pour un montant de 3 684.00 € est accepté. Cette dépense sera en dépense de fonctionnement.

Tracteur joint de culasse : les conseillers décident de mettre le tracteur en réparation chez Claas à Baugé en Anjou. Mr Brière dit qu'il faut leur demander s'il est possible de louer un tracteur pendant les réparations.

Mr Ben Sanou demande s'il serait possible de refaire une fête des voisins. Mr Miannay demande si c'est par quartier ou pour la commune entière. Mr Brière dit qu'elle pourrait avoir lieu au city stade. Mme Leboucher et Mr Ben Sanou préconisent un vendredi soir et précisent qu'il faudrait informer la population (flyer dans les boîtes à lettres). Mr Ben Sanou va voir avec Mr Licois s'il serait possible d'avoir un barnum en cas de mauvaise météo. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Vide grenier de l'APE : Mr Massot précise qu'il doit visiter avec l'agent communal la buvette du city stade.

Mr Miannay demande qui a tenu la permanence pour l'inscription sur les listes électorales, le 30 mars. La secrétaire lui précise que c'était Mr le Maire.

Les sapins (1 sur 2) sont donnés à Mr Bertrand Stanislas.

Les peupliers (les grands en priorité) sont donnés à Mr Richer.

L'entreprise Bouvet de Lézigné devrait intervenir la semaine prochaine pour les peupliers de la salle des loisirs.

Mr Brière, membre de la commission assainissement de la CCALS, précise que demain il a une réunion en mairie avec Mr Mignot pour voir les divers travaux qui peuvent être envisagés à la suite du schéma directeur. Peut être un changement de canalisations, qui passerait en réseau séparatif et peut être une nouvelle station d'épuration, tous ces travaux ont un montant approximatif de 600 000 €. Mr Ben Sanou dit que la facture d'assainissement va considérablement augmenter. Mr Brière lui précise que c'est la CCALS qui décide du prix.

Mr Ben Sanou quitte la réunion.

Mr Brière précise que mercredi, ce sera la première réunion pour le PLUi de la CCALS, qu'il s'y rendra accompagné de Mr Miannay.

Les conseillers goutent la baguette déposée dans la journée par Mr Goulet (machine à baguette).

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.